

Domaine Santé

Filière Nutrition & Diététique

Intitulé de module

Santé digitale et Qualité de Vie (QDV)

Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2008.F.23

Degré d'études : Bachelor

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 2^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : Module obligatoire

X Module optionnel obligatoire

Module facultatif

Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre

X Semestre d'automne

X Module sur 2 semestres

X Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

X Français

Allemand

Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules

Avoir suivi le/les modules

X Pas de prérequis

Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

- B1 Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- C2 Elles s'engagent, dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle, à assurer un approvisionnement alimentaire de haute qualité, durable et sûr, ainsi que la mise à disposition d'une offre alimentaire favorable à la santé.
- D1 Elles assurent une coordination et un leadership professionnels dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- D2 Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine de la nutrition et de la diététique sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F1 Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles
- G2 Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur d'une reconnaissance de la profession par la communauté des experts
- G3 Elle portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier les déterminants liés à QDV en santé à partir d'éléments théoriques, d'études et d'outils méthodologiques
- Identifier et évaluer des outils digitaux permettant de promouvoir ou suivre les comportements liés à la QDV et la santé
- Analyser les situations professionnelles qui pourraient bénéficier de ces outils et leur impact sur la relation de soin
- Evaluer des outils de santé mobile permettant de quantifier et suivre des dimensions et des comportements liés à la QDV et la santé

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Cours théoriques et méthodologiques sur la qualité de vie (liens à la personnalité, aux contextes socio-économiques, à l'environnement)
- Cours théoriques et méthodologiques sur les applications mobiles de santé avec une autre filière d'étude (sage-femmes)
- Données personnelles, information et consentement éclairés
- Liens média sociaux et santé
- Introduction aux tailles d'effet et aux méta-analyses
- Outils et stratégies de travail en groupe interprofessionnel

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- E-learning
- Lectures préparatoires individuelles
- Travail de groupe
- Classe inversée
- Séminaire

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter aux examens.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. La présentation d'un travail de groupe sur deux applications digitales (*coefficient 1*)
- B. Un QCM sur les parties qualité de vie et santé digitale (*coefficient 1*)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B)

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- Si la présentation de groupe par oral (A) est insuffisante, un complément écrit sera demandé en fonction des lacunes et représentés (une seule fois) au plus tard la semaine 35
- Si le QCM est insuffisant (note inférieure à 4.0), il sera refait au plus tard la semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

8. Responsable de module

Responsables : Swann Pichon & Gaël Brulé

Enseignants :

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 11.07.2024 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière